

**ARRÊTÉ**  
**DE DETACHEMENT DE LONGUE DUREE**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE]**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.513-1 à L.513-31,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu la demande écrite de détachement formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Vu l'accord de [administration d'accueil] acceptant le recrutement de M. ou Mme [Nom, Prénom] en qualité de [grade ou emploi d'accueil] par la voie du détachement pour une durée de [durée] à compter du [date],

**ARRÊTE**

**Article 1 :** M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est placé(e) en position de détachement auprès de [administration d'accueil] à compter du [date] pour une durée de [durée]. (*maximum 5 ans renouvellements compris*)

**Article 2 :** Pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] conserve ses droits à l'avancement et à la retraite dans son cadre d'emplois d'origine. Cet avancement est sans influence sur sa situation individuelle dans l'emploi de détachement.

**Article 3 :** A l'issue de la période de détachement, M. ou Mme [Nom, Prénom] devra solliciter par écrit sa réintégration ou le renouvellement de son détachement.

**Article 4 :** Il peut être mis fin au détachement avant le terme fixé par le présent arrêté à la demande :

- Soit de l'administration d'accueil ou de l'administration d'origine, au moins trois mois avant la date effective de fin de détachement,
- Soit de M. ou Mme [Nom, Prénom].

**Article 5 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]  
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :